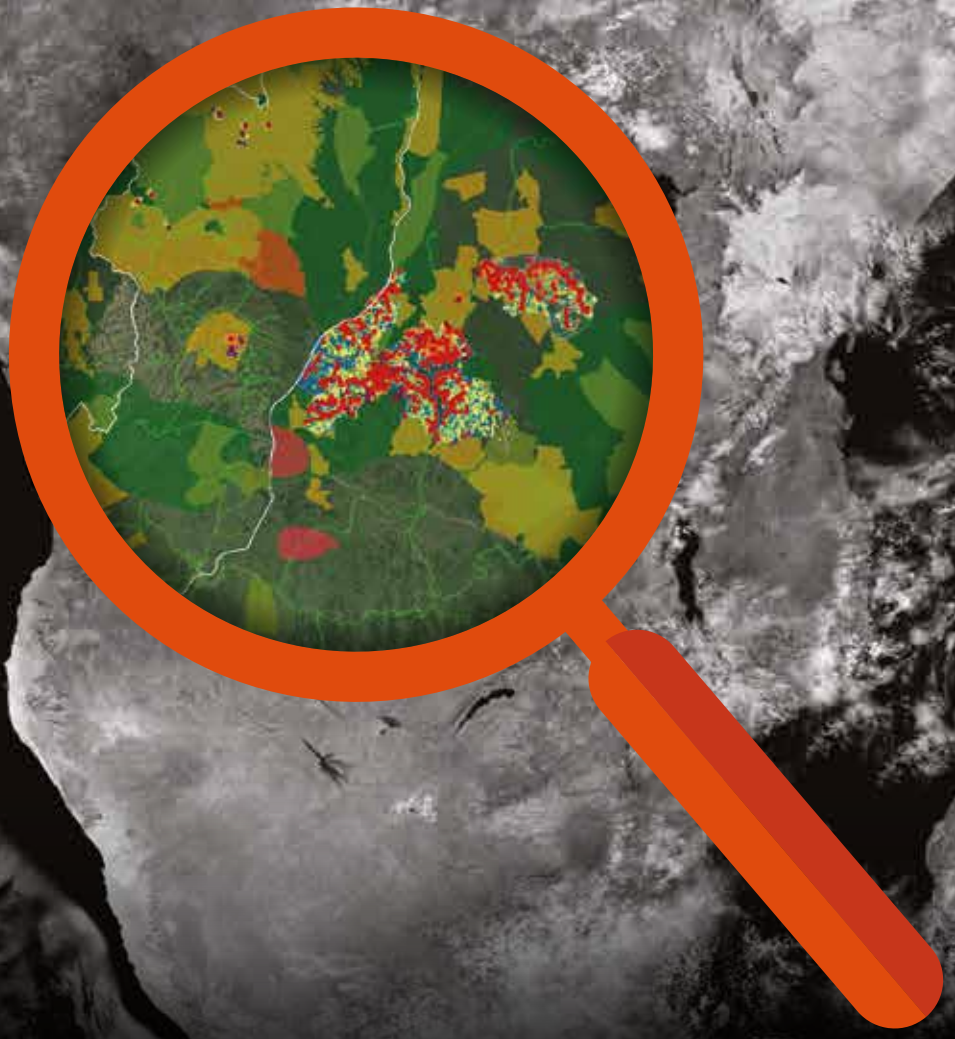
RAINFOREST FOUNDATION UK

SECURING LANDS, SUSTAINING LIVES

REDD ET LES DROITS COMMUNAUTAIRES EN RDC : L'USAGE DES CARTES PARTICIPATIVES POUR INFORMER LE PROGRAMME INTÉGRÉ REDD DU MAI-NDOMBE



BRIEFING

OCTOBRE 2018

MAPPING FOR RIGHTS

Cartographie pour les droits

1. RÉSUMÉ : POURQUOI LA CARTOGRAPHIE COMMUNAUTAIRE A DES CONSÉQUENCES SUR LA REDD+ ?

La tenure forestière et la cartographie des ressources par les communautés locales du Mai Ndombe fournissent une image très détaillée et complète des revendications et des usages coutumiers qui sont susceptibles de s'étendre dans toute la province. Les résultats, que les utilisateurs autorisés peuvent consulter sur MappingForRights, ont des incidences majeures sur le programme phare juridictionnel de la REDD+ en RDC, et notamment en termes de droits fonciers, de gestions des terres et de distribution des bénéfices provenant des activités de réduction des émissions.

2. CONTEXTE : REDD+, DROITS FONCIERS ET PARTAGE DES BÉNÉFICES DU MAI NDOMBE

Possédant la seconde plus grande zone de forêts vierges, la République Démocratique du Congo (RDC) représente un intérêt vital pour les efforts internationaux visant à réduire les émissions provenant de la déforestation et de la dégradation (REDD+). Le programme intégré REDD+ du Mai Ndombe ('PIREDD Mai Ndombe') cherche à lutter contre la perte des forêts de cette nouvelle province - une zone mesurant environ la taille de l'Angleterre - principalement au travers de la suppression des moyens de subsistance basés sur les produits forestiers (ex : transformer l'agriculture et la production artisanale de charbon) d'environ deux millions d'habitants. Cette mesure devrait générer, au départ, des crédits équivalant à environ 10 millions de tonnes de réductions d'émissions qui pourront être vendus au Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) au prix de 5$/tonne.[1]

Afin de pouvoir accéder à ces fonds climatiques, le gouvernement devrait porter une série de mesures visant à assurer une mise en place de la REDD+ transparente et équitable, et que les droits fonciers des communautés, notamment, fassent partie des bénéfices générés par le programme. Toutefois, ces réformes clés et ces évolutions en faveur de la sécurisation du régime foncier n'ont toujours pas été mis en place. De nouvelles législations sur les communautés forestières, qui pourraient potentiellement fournir une base solide pour une reconnaissance partielle des droits coutumiers et acheminer des bénéfices vers les communautés locales n'ont, pour l'instant, reçu qu'un intérêt limité dans le contexte du développement de la REDD+. En l'absence de ces réformes légales plus larges, les problématiques sociales sont principalement traitées au travers de programmes requis par le cadre méthodologique du FCPF.[2] Les discussions concernant l'élaboration de plans crédibles sur la manière dont le projet va sauvegarder les droits des communautés et générer des bénéfices sont encore en cours.[3]

Les arrangements actuels concernant la mise en œuvre de la REDD+ reposent essentiellement sur l'Etat, en tant que propriétaire terrien souverain, qui sous-contracte le droit de générer des crédits-carbone aux différentes parties prenantes intégrées au sein du programme global de la zone. Cette approche privilégie largement ceux possédant déjà légalement des droits sur les forêts comme les exploitations forestières, les aires protégées et la concession privée WWC REDD+ qui représente plus de 30 % de la province (voir Carte 1). Avec ce système, on attend que ces détenteurs des droits permettent aux populations locales de recevoir une partie des bénéfices générés, même si une grande partie de ces zones a été établie sans prendre en considération les droits fonciers coutumiers existants. Il n'y a pas de précédents en RDC de systèmes de redistribution des richesses provenant de la gestion des ressources naturelles.[4]

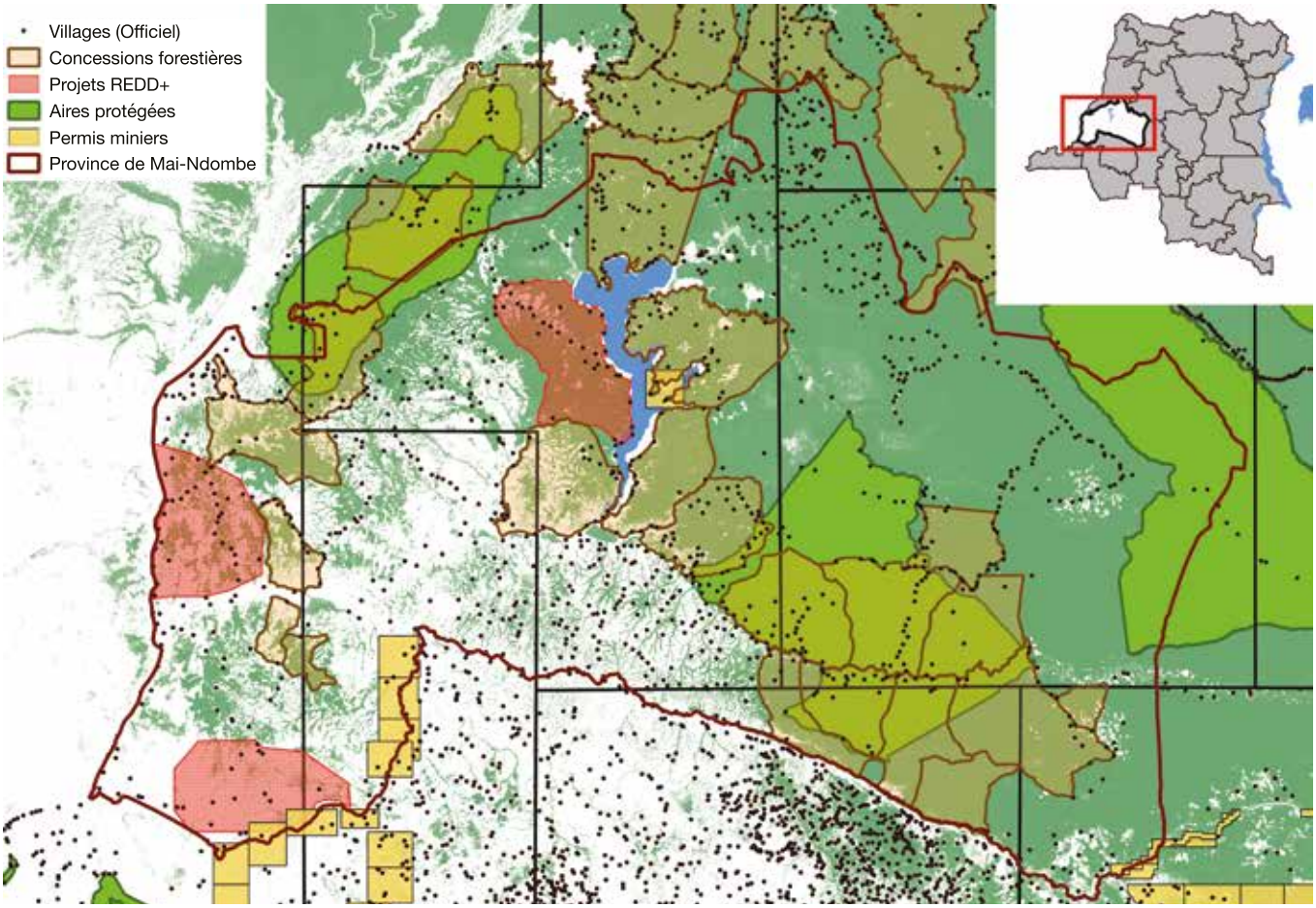
[1] Le FCPF est un fonds géré par la Banque Mondiale et capitalisé à plus de 1,1 milliards $. Il vise à donner le départ d'un marché crédit- carbone provenant des programmes de réductions des émissions. En plus des 50 millions $ de ventes de crédits- carbone au FCPF attendus, le programme du Mai Ndombe a déjà reçu une bourse de 30 millions $ de la Central African Forest Initiative (CAFI) appuyée par la Norvège ainsi que d'investissements dont le Bio-Carbon Fund and Forest Investment Programme (FIP) géré par la banque.

[2] https://www.forestcarbonpartnership.org/carbon-fund-methodological-framework

[3] Notre analyse des documents de sauvegarde sociale qui ont été approuvés par la Banque Mondiale a démontré un certain nombre de manquements. Pour plus d'informations: http://www.redd-monitor.org

[4] Le manque de distribution des bénéfices est plus ou moins inhérent à l'industrie d'exploitation forestière en RDC, https://www.globalwitness.org/sites/default/files/art_of_logging_lr.pdf

CARTE 1 - ATTRIBUTIONS DES TERRES FORESTIÈRES, VILLAGES ET COUVERT FORESTIER DANS LA PROVINCE DE MAI NDOMBE



La province de Mai Ndombe avec les villages officiels servant de points de données ainsi que les exploitations forestières, les aires protégées, les projets REDD+ privés et les permis d'exploration pour les mines se chevauchant.
Source: MappingForRights, WRI

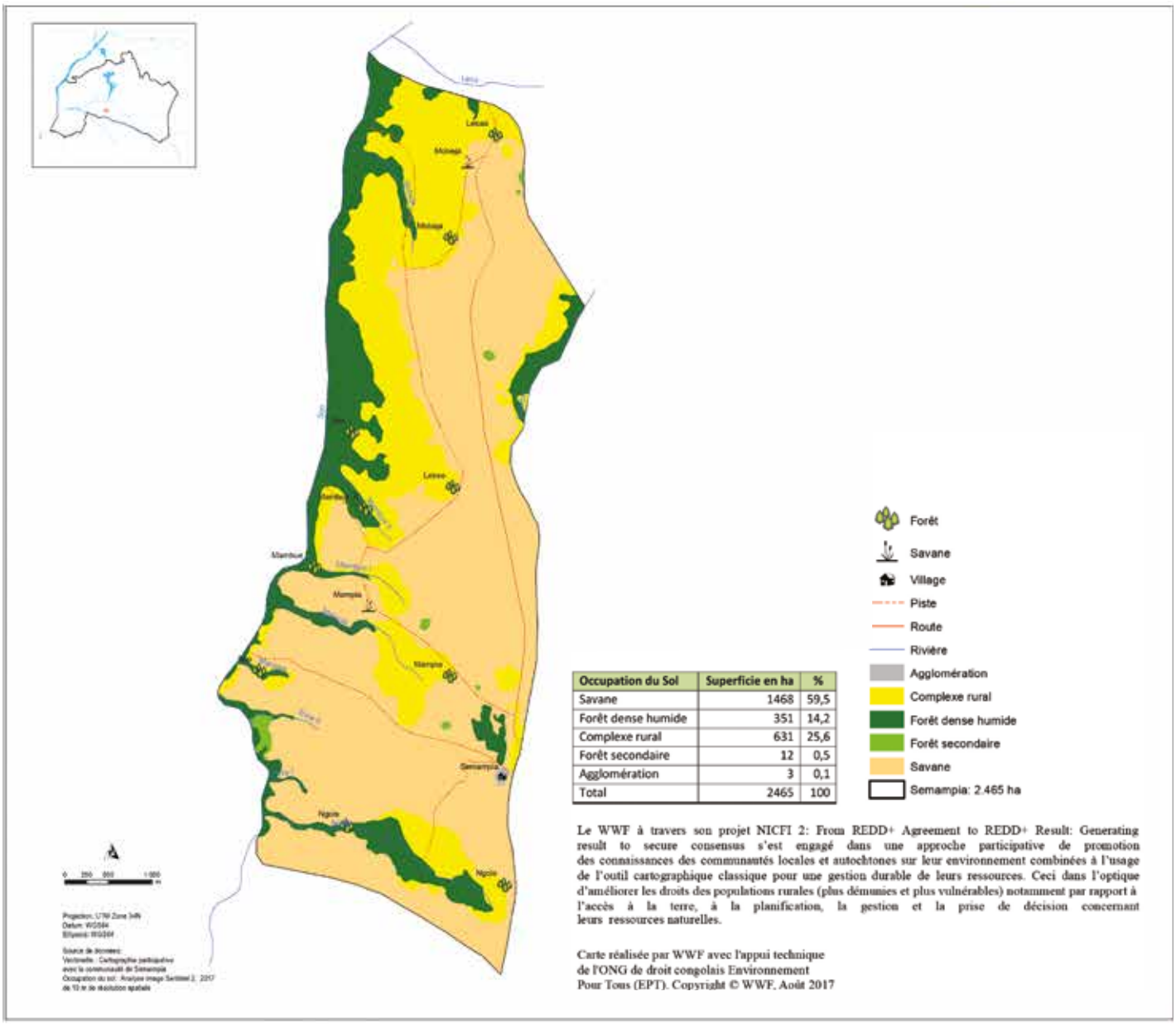
Dans les zones qui restent officiellement non attribuées, l'approche consiste à établir ou réinstituer les comités de développement local (CLD) pour qu'ils agissent comme interface communautaire auprès du programme REDD+ et pour développer les plans locaux d'activités de réductions d'émissions.[5] Il s'agirait d'une première étape vers une reconnaissance formelle de ces zones, les plans non-contraignants n'offrant pas, par eux-mêmes, une quelconque garantie.[6] Qui plus est, en l'absence de droits formels, il est possible qu'en identifiant des forêts où l'agriculture vivrière est interdite - là où l'agriculture est un des principaux mécanismes d'établissement des droits fonciers - les plans pourraient mener à l'extinction des droits coutumiers dans ces zones. La manière dont les CLD et les cartes de soutien sont développées par les exécutants du programme REDD+ et reflètent les systèmes coutumiers, constitue une autre préoccupation. Les ONG locales ont rapporté un faible taux de participation parmi certains groupes marginalisés, renforçant le risque que les résultats finaux soient juste un reflet des intérêts des élites locales ou de ceux des organismes de conservation (voir Carte 2, par exemple).[7] La mise en place des CLD et la cartographie des zones des villages pour toute la province, à travers un projet d'une durée de cinq ans, ne tient pas compte de l'ampleur et de la qualité du travail nécessaire pour capturer la complexité de ces systèmes.

[5] Dans l'état actuel des choses, les communautés ne peuvent pas générer de crédits carbone elles-mêmes et doivent faire appel à des intermédiaires.

[6] Au moment de l'impression de cette note, le gouvernement provincial vient de publier des « Edits » pour certains plans de village et concernant les droits des peuples autochtones Batwa dans la province. Cependant, il faudrait déterminer la valeur juridique de ces « Edits » par rapport à d'autres revendications foncières, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

[7] Le taux de représentativité des CLD a été questionné dans certains rapports comme celui de l'ONG congolaise LICOCO : http://www.redd-monitor.org/2017/11/01/wwfs-redd-project-in-mai-ndombe-democratic-republic-of-congo-no-consultation-no-transparency-and-communities-paid-less-than-drcs-minimum-wage/#more-28070

CARTE 2 - CARTE D'OCCUPATION DES SOLS PRODUITE PAR WWF



Occupation du Sol	Superficie en ha	%
Savane	1468	59,5
Forêt dense humide	351	14,2
Complexe rural	631	25,6
Forêt secondaire	12	0,5
Agglomération	3	0,1
Total	2465	100

Le WWF à travers son projet NICFI 2: From REDD+ Agreement to REDD+ Result: Generating result to secure consensus s'est engagé dans une approche participative de promotion des connaissances des communautés locales et autochtones sur leur environnement combinées à l'usage de l'outil cartographique classique pour une gestion durable de leurs ressources. Ceci dans l'optique d'améliorer les droits des populations rurales (plus démunies et plus vulnérables) notamment par rapport à l'accès à la terre, à la planification, la gestion et la prise de décision concernant leurs ressources naturelles.

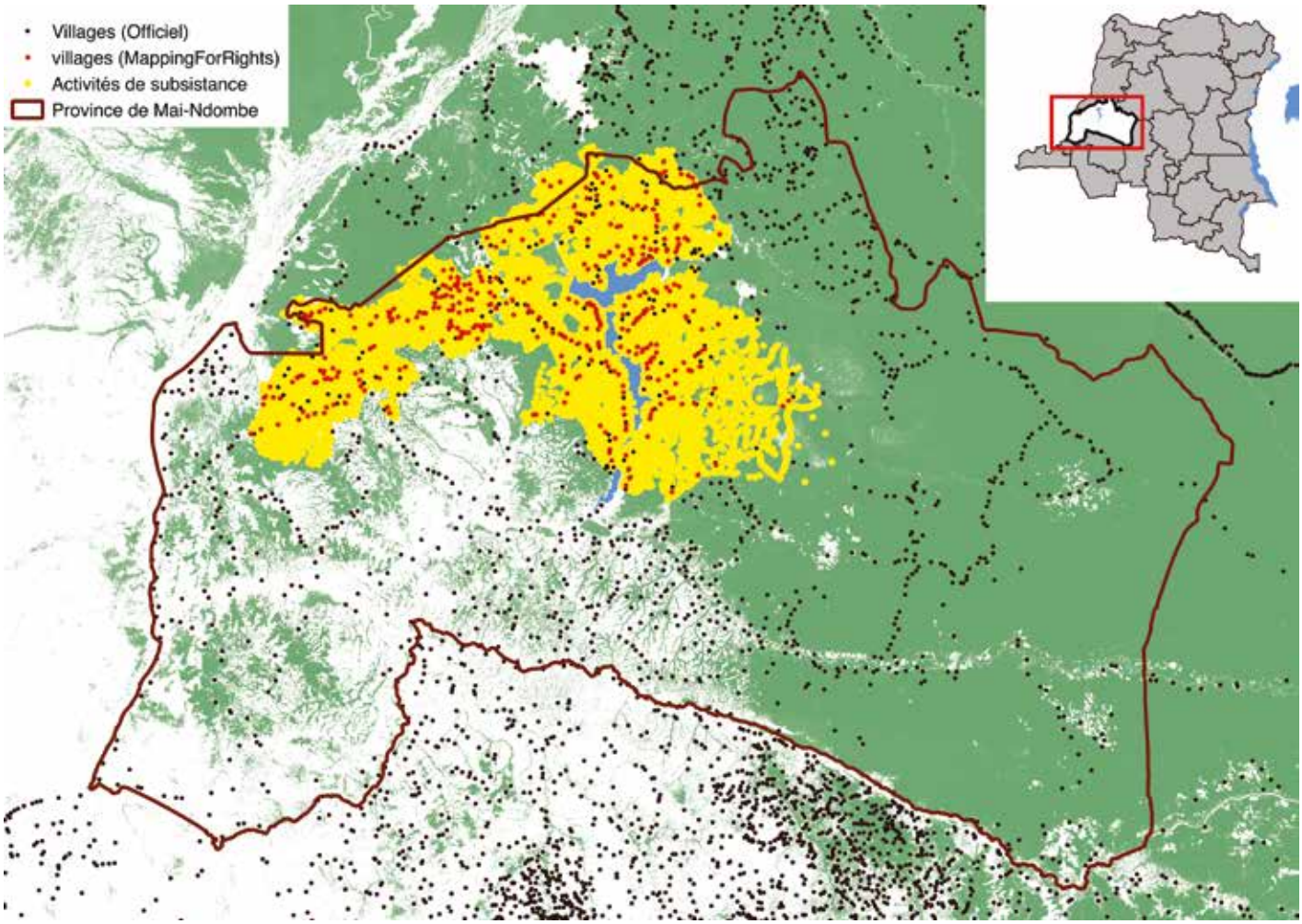
Carte réalisée par WWF avec l'appui technique de l'ONG de droit congolais Environnement Pour Tous (EPT). Copyright © WWF, Août 2017

Il s'agit ici d'un exemple de carte produite par WWF dans le cadre du programme REDD+ dans le Mai Ndombe. Elle semble dériver en grande partie d'images satellites et identifie les zones de forêts et de savane, ainsi que les zones d'habitation et d'agriculture de subsistance, mais ne fournit pas d'information sur certains éléments auxquels les communautés elles-mêmes attachent de l'importance, tels que les droits coutumiers, les zones de pêche ou les sites culturels. Source: WWF

3. IMPACT DES DONNÉES CARTOGRAPHIQUES COMMUNAUTAIRES POUR LE PIREDD MAI NDOMBE

Entre 2013 et 2017, 376 villages des secteurs d'Inongo, Basengele et Bolia dans la province de Mai Ndombe ont cartographié leurs terres ancestrales couvrant ainsi plus de 2,3 millions d'hectares avec l'appui de MappingForRights et des ONG locales CADEM, GASHE et RRN (voir Carte 3). Les données, qui ont été collectées par des cartographes communautaires utilisant des nouvelles technologies géo-spatiales et qui ont été validées par la suite par les communautés, montrent l'existence d'un système de droits coutumiers d'utilisation de la forêt extrêmement complexe et vaste. La Carte 4 montre que ces droits sont principalement organisés autour de parcelles possédées par les clans et qui sont généralement très bien définies et acceptées au niveau local, chacune des parcelles ayant ses propres règles d'accès et d'utilisations des ressources forestières. L'utilisation et la dépendance aux forêts sont, en général, très élevées et la chasse, la pêche et la cueillette de subsistance ainsi que les activités culturelles sont exercées dans de très grandes zones, souvent éloignées du voisinage immédiat ou de la 'communauté'. Des données supplémentaires collectées sur la santé et l'accès à l'éducation soulignent également de forts besoins en développement, malgré la présence de nombreuses entreprises dans la province.

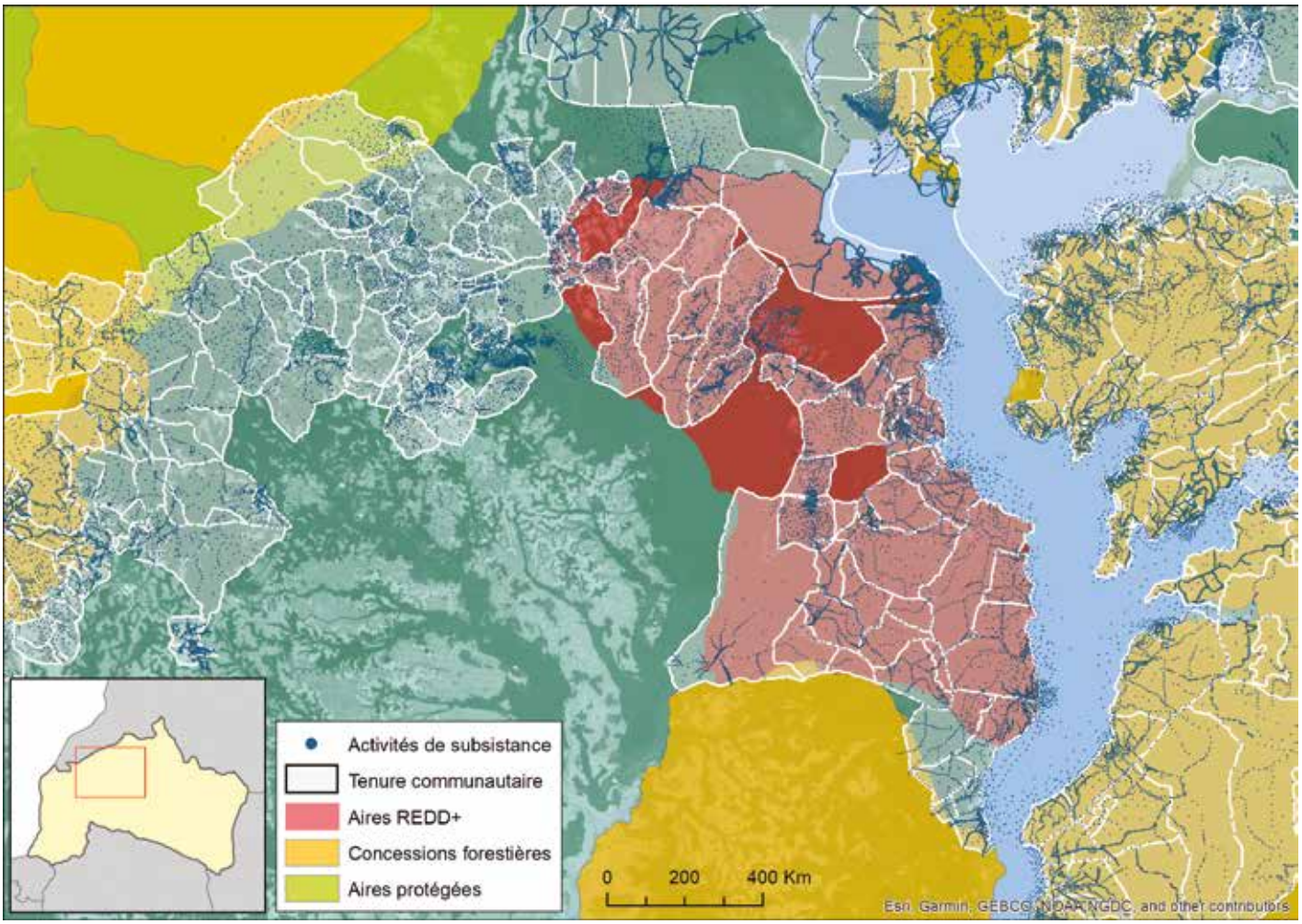
CARTE 3 - ZONE CARTOGRAPHIÉE PAR LES COMMUNAUTÉS LOCALES DANS LE MAI NDOMBE AVEC MAPPINGFORRIGHTS JUSQU'À PRÉSENT



Cette carte montre le caractère contigu des revendications coutumières sur plus de 2 millions d'hectares de terres cartographiées jusqu'à présent avec le soutien du programme MappingForRights de la RFUK. Ce schéma de droits coutumiers et d'usages forestiers s'étend probablement à l'ensemble de la province du Mai Ndombe. Ceci peut être comparé avec la Carte 1 plus haut, qui montre les superpositions connues et potentielles de tenures forestières à travers toute la province de Mai Ndombe et la zone du projet REDD+. Source: MappingForRights, WRI

Cet aperçu des propriétés coutumières et de l'utilisation des forêts au Mai Ndombe a d'importantes implications pour le programme REDD+, notamment en termes de plans pour la distribution des bénéfices. Premièrement, cela confirme qu'il y existe plusieurs détenteurs de droits sur les forêts se chevauchant, à la fois formels et coutumiers. Le nombre exact n'est pas connu (selon nos calculs, il y a environ 8000 parcelles claniques de ce type dans la province). Ensuite, cela montre que la méthode utilisée actuellement dans le programme pour recenser les territoires communautaires ne reflète pas complètement les systèmes coutumiers et les systèmes de ressources présents sur le terrain ainsi que d'autres risques tels que l'accaparement des bénéfices par des élites. Enfin, les quatre années qui ont été nécessaires pour cartographier 2,3 millions d'hectares, soit un peu moins de 20 % du total de la province, est significatif du temps, de l'effort et des ressources nécessaires pour recenser correctement les droits coutumiers sans parler du processus de formalisation de ces droits.

CARTE 4 - SUPERPOSITION ENTRE LES DROITS COUTUMIERS ET LES ATTRIBUTIONS OFFICIELLES DES TERRES DANS LE MAI NDOMBE



Carte qui montre les superpositions des concessions forestieres et de conservation avec les espaces coutumiers des communautes. Source: MappingForRights, WRI

4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Des rapports inquiétants provenant du terrain existent déjà et indiquent qu'un manque de documentation adéquate et de clarification sur les systèmes coutumiers et sur l'obtention du consentement des communautés pour les activités REDD+ contribuent aux conflits liés aux terres et au carbone dans la zone du programme.[8] A moins qu'un plan crédible et coûteux soit mis en place pour faire face à ces problématiques dans le Mai Ndombe, le plus probable est que de tels problèmes vont s'intensifier tant que les activités de réduction des émissions augmenteront.

Afin que le programme PIREDD Mai Ndombe puisse se poursuivre sur une base solide qui respecte les droits territoriaux et les principes de partage des bénéfices, nous recommandons que le programme :

- Réduise en taille et en portée, ou étende sa durée de vie, pour permettre une documentation adéquate et une clarification concernant les tenures forestières actuelles et les systèmes d'utilisation des ressources.
- Établisse un corps indépendant visant à recenser les droits coutumiers dans la province et/ou capitaliser sur le travail d'initiatives cartographiques existantes tel que MappingForRights.[9]
- Réconcilie les revendications, les attributions et les doits fonciers en concurrence - comme par exemple entre des zones strictement protégées et les droits coutumiers des communautés - au travers de mesures spécifiques, dont la révision des plan de esion des parcs, etc.
- Mène des réformes nécessaires sur les systèmes fonciers, la planification de l'utilisation des terres et des droits sur le carbone pour poser une solide fondation pour la mise en place du programme REDD+.
- Formaliser et enregistrer les droits coutumiers sur le terrain, notamment via l'utilisation de la nouvelle législation relative aux forêts communautaires.
- Établisse des sauvegardes, des partages de bénéfices et des mécanismes de plaintes nécessaires qui reflètent la réalité et l'étendue des systèmes fonciers coutumiers sur la zone du projet PIREDD.



[8] Il existe un certain nombre de rapports des conflits sur les droits fonciers et d'accaparement par les élites.

[9] Il a été fait mention de collaboration avec d'autres initiatives cartographiques dont MappingForRights dans la demande acceptée de financement de 30 millions US$ auprès de la CAFI, mais il n'y a depuis, pas eu de suite de la part des développeurs du projet.

APPUYÉ PAR :

Ce briefing a été financé par UK Aid, l'agence d'aide du gouvernement britannique, cependant les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement le point de vue du gouvernement du Royaume-Uni.

La Rainforest Foundation UK souhaite également remercier la Fondation Anthony Rae pour son généreux soutien.

Les données de cartographie communautaire présentées dans ce briefing ont été recueillies dans le cadre du programme Cartographie et Gouvernance Forestière (2012 - 2017) avec le soutien de :

RAINFOREST FOUNDATION UK
SECURING LANDS, SUSTAINING LIVES

2-4 The Atelier, The Old Dairy Court,
17 Crouch Hill, London, N4 4AP,
United Kingdom
+44 (0) 20 7485 0193
info@rainforestuk.org

Rainforestfoundationuk.org
twitter.com/RFUK – @RFUK

Imprimé sur du papier 100% recyclé post-consommation

Registered Charity No. 1138287 | Registered Company No. 7391285